



Changement du nom de l'enfant suite à mariage

Par **Nast**, le **03/02/2009** à **10:04**

Bonjour,

J'espère tout d'abord laissé mon message dans la bonne catégorie, vous comprendrez qu'il n'est pas aisé pour un non initié de déterminer le bon emplacement ...

J'ai eu à la naissance le nom de ma mère, mon père ne m'ayant reconnu que quelques temps après. J'ai grandi en portant le nom de ma mère, jusqu'au mariage de mes parents à mes 17ans.

A partir du mariage, j'ai du porter le nom de mon père, l'administration à même notifier dans le nouveau carnet de famille que je suis né avec le nom de mon père !

Aussi, je souhaite depuis ce jour retrouver mon nom, celui de ma mère. En faisant des recherches sur la procédure de changement de nom, j'ai pu lire que le changement de nom d'un enfant de plus de 13ans ne peut se faire sans son accord (vu [ici](#)). Ceci peut-il s'appliquer dans mon cas, et donc faire annuler le changement de nom, ou vais-je devoir entamé une procédure pour changement de nom ?

Merci.

Par **Nast**, le **10/03/2009** à **14:39**

N'ayant pas eu de réponse de l'un d'entre vous à ce jour, je me suis permis de modifier le titre de la question, en espérant qu'il soit plus clair. De plus, en parcourant le forum, j'ai pu y lire à plusieurs reprises que le nom est immuable d'après une certaine loi. Comment est-il alors possible que mon nom ait été changé ?

Merci.